



Réclamations injustifiées fai

Par **jeudi4decembre**, le **08/05/2011** à **11:14**

Bonjour,

A l'occasion de l'achat d'un appartement l'ancien propriétaire m'a proposé de reprendre son abonnement internet ainsi que son matériel.

J'ai accepté et lui ai naïvement fourni mon numéro de compte pour qu'il fasse les démarches. Lorsque j'ai aménagé, j'ai reçu un coup de fil du fournisseur d'accès mais je lui ai demandé de me rappeler car j'étais en plein déménagement.

Suite à quoi je me suis rendu compte que je n'avais pas besoin de cet abonnement. J'ai donc téléphoné pour faire annuler le "transfert". On m'a répondu que c'était maintenant impossible et que je ne pouvais pas bénéficier d'un droit de rétractation.

N'acceptant pas cela, j'ai décidé de ramener le matériel dans une boutique du FAI. On m'a dit qu'il fallait auparavant que je résilie mon abonnement.

Or je n'ai jamais reçu ni a plus forte raison signé d'abonnement auprès de ce fournisseur, ni de document qui stipule que j'accepte de reprendre celui de l'ancien propriétaire !

Pourtant, étant en possession de mon numéro de compte (même pas un RIB, ni une autorisation de prélèvement!) le FAI a tenté de me prélever.

J'ai fait le nécessaire pour que ma banque bloque les transactions.

Je n'ai jamais reçu de réponse aux deux recommandés envoyés leur rappelant que je ne m'étais engagé à rien auprès d'eux et qu'ils cessent leur harcèlement (mail SMS). Rien n'y a fait, je reçois aujourd'hui des mails (!) de leur société de recouvrement...

Je sais que ces mails n'ont aucune valeur juridique mais je me sens harcelé.

Pourtant, le plus sage ne serait-il pas de ne plus rien faire ?

Par **mimi493**, le **08/05/2011** à **15:02**

un dégroupage total ou vous avez un abonnement à FT ?

Par **jeudi4decembre**, le **08/05/2011** à **17:05**

Un dégroupage total.

J'ai d'ailleurs pensé qu'il suffisait de faire écraser la ligne par un autre opérateur seulement c'est un appartement qui est finalement destiné à une location en meublé donc nous n'envisageons plus d'abonnement internet.

Par **mimi493**, le **08/05/2011** à **21:55**

Donc aucune autorisation de prélèvement, aucun abonnement mais d'un autre coté, comment aurait-il pu avoir votre nom, votre prénom, vos coordonnées bancaires ?

Par **jeudi4decembre**, le **08/05/2011** à **23:12**

C'est l'ancienne propriétaire qui le leur a transmis (avec notre accord).